

## Bulletin disciplinaire

Janvier le 24 / 66

Les nombreux témoignages nous laissent croire que la conduite de nos étudiants n'est pas toujours ce qu'elle devrait être. N'oubliez pas que tout acte ou toute conduite irréfléchie retombe non seulement sur vous-mêmes, mais sur vos parents, vos amis (es), vos confrères et votre collège. Puisque vous avez choisi ce collège comme le vôtre remplissez vos engagements et endossez vos responsabilités.

Au début de janvier on vous a rappelé certains points du règlement. Par oubli ou négligence plusieurs de ces points n'ont pas été observés. Afin que l'ordre et la discipline règnent partout dans la maison nous faisons appel à votre collaboration, et nous nous permettons de vous rappeler les grandes lignes du règlement.

- A- Toutes les réunions d'associations parascolaires mixtes au collège doivent avoir lieu au local 267 avec l'autorisation du directeur des étudiants.
- B- Les réunions parascolaires doivent se terminer au plus tard à 10h:00 p.m. sauf sous l'autorisation des autorités.
- C- Les jeunes filles ne doivent pas s'attarder dans les salons ou corridors après les cours. Elles se rendent directement à leur vestiaire ou au local 267.
- D- Les étudiants qui se rendent au Collège de Bathurst pour des cours ou autre doivent passer par l'entrée à l'ouest du collège qui donne directement sur le vestiaire qui leur est réservé.
- E- Les étudiants qui se rendent au Collège Maria-Assumpta doivent passer par la porte qui est à gauche de l'entrée principale.
- F- Aucune jeune fille n'est admise (den) au collège des garçons après 6h:00 p.m. sauf pour l'une des raisons suivantes.  
a) dactylo - b) offices religieux - c) réunions mixtes au local réservé à cette fin. - d) ciné-club.
- G- Aucune vente de billets, peu importe le but, n'est tolérée sans l'autorisation du directeur des étudiants.
- H- Les sorties organisées de groupe sont totalement défavorisées par la maison.
- I- Tout étudiant qui sort pour la fin de semaine et qui ne va pas chez-lui est fautif, à moins d'en être légitimement autorisé.
- J- Les étudiants de la 1ère, 2ème, 3ème et 4ème année doivent être à leur chambre à 10h:00 p.m. sauf le mercredi et samedi soir.

### Rappel des causes d'exclusion

Les cas pouvant motiver un renvoi sont les suivants:

- A- paroles ou actions contraires à la religion ou aux moeurs pour peu qu'il y ait de gravité;
- B- possession d'ouvrages de littérature immorale ou pernicieuse ou de gravures obscènes;
- C- mépris délibéré du règlement, insubordination grave, paresse incorrigible;
- D- tout usage de boissons alcooliques dans les résidences et sur le campus;
- E- toute conduite portant préjudice à la réputation du Collège sur le campus ou ailleurs ( vol, ébriété, etc. );
- F- retard non motivé au retour des vacances ou de congé;
- G- réception de jeune fille dans sa chambre (pour un garçon).

N.B. Si l'occasion de vendre vos " Batteries de cuisine " à l'extérieur de la maison se présente, profitez-en, car il se pourrait...

Maurice Leblanc

Directeur des étudiants.